

Avis aux étudiants en deuxième année Master Ecologie



Il est porté à la connaissance de tous les étudiants inscrits en deuxième année master de Recherche en Ecologie, qui ont, accompli leurs travaux de recherche et ont achevé la rédaction de leurs mémoires, doivent déposer avant le 15 Novembre 2022 au bureau d'ordre, les pièces suivantes :

1. Une demande d'autorisation de soutenance faite au nom du Doyen et signée par l'encadreur.
2. Un rapport de l'encadrant universitaire résumant brièvement les travaux effectués par le candidat.
3. Une copie du mémoire de master et un CD contenant le rapport. La version numérique sera examinée par un système de détection de plagiat.
4. Une copie du règlement de l'inscription de la deuxième tranche de l'année universitaire 2021/2022.

Le coordinateur
DRIRA ZEHER

Le Doyen
Imed BASDOURI

